ATTESTATION D'ACCUEIL

Pièces à fournir relatives à l'hébergeant(e) :

- un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- le titre de propriété ou le bail locatif mentionnant la surface et le nombre de pièces du logement
- un justificatif de domicile daté de moins de trois mois
- le dernier avis d'imposition
- les 3 derniers bulletins de salaire

Pièces à fournir relatives à l'hébergé(e) :

- la photocopie du passeport ainsi que son adresse exacte à l'étranger
- les dates exactes du séjour (90 jours maximum)
- pour les enfants mineurs non accompagnés, une attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale précisant la durée et l'objet du séjour.

Droit de timbre : un timbre fiscal de 30 euros (https://timbres.impots.gouv.fr)

En raison du temps que nécessite le traitement de votre demande, nous vous invitons à vous présenter, au plus tard, 30 minutes avant la fermeture de la mairie.

Le dossier devra impérativement être déposé en mairie par l'hébergeant.
Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

accueil@epagnymetztessy.fr / 04.50.27.16.72